

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 46/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
 23 NOV. 2018
 MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 25/10/2018</p>	<p>L'an deux mil dix huit le huit novembre à vingt heures,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 08/11/2018</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 22</i> <i>Votants : 23</i> <i>Ayant donné procuration : 1</i> <i>Absentes excusées : 3</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Était représentée :</i> LALLAOUA Nora. <i>Procuration donnée :</i> LALLAOUA Nora a donné procuration à TRAVERSIER Agnès.</p>
<p>OBJET : <i>Remplacement chaudière – logement salle des Fêtes</i></p>	<p><i>Absentes excusées :</i> NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique. <i>Absents :</i> SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 23</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Monsieur Bernard DURY est nommé secrétaire de séance.</p>

Pays de Montbéliard Agglomération est lauréat(e) de l’appel à projet ministériel « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » - TEPCV.

A ce titre, il est éligible au programme PRO-INNO-08 « Économies d’énergie dans les TEPCV », mis en œuvre depuis février 2017.

Ce dispositif vise à accélérer les économies d’énergie dans ces territoires en délivrant des Certificats d’Économie d’Énergie – CEE aux collectivités territoriales, et ainsi participer aux financements de travaux générant des économies d’énergie sur leur patrimoine.

Au regard de ce qui a été énoncé précédemment, Pays de Montbéliard Agglomération pourrait être désigné comme coordonnateur de la démarche et dépositaire commun pour le compte des communes et établissements publics inclus dans son territoire. Il assume ainsi le rôle de « regroupueur » :

- il assiste le Bénéficiaire pour le montage des supports techniques (aide à la collecte des informations, évaluation des CEE et aide à la rédaction des pièces techniques) ;
- il élabore et rédige les dossiers de demande de CEE destinés au pôle national CEE ;
- il vend les CEE reversés ensuite aux collectivités qui réalisent les projets, selon les dispositions de la convention de mutualisation.

Dans ce cadre, la commune de Bavans souhaite déposer un dossier de demande de financement CEE-TEPCV pour le projet de remplacement de la chaudière du logement de la salle des Fêtes, dont l’éligibilité devra être confirmée par le pôle national CEE.

Le projet de financement est le suivant :

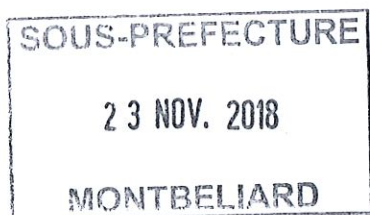
DÉPENSES		RESSOURCES	
Intitulé de l'opération	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Remplacement de la chaudière du logement de la salle des Fêtes	2 502,96 €	Autofinancement (100%)	2 502,96 €
Total HT	2 502,96 €	Total HT	2 502,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de financement au titre du dispositif « Économies d'énergie dans les TEPCV » ;
- approuve le plan de financement du projet, tel qu'il figure ci-dessus ;
- acte que les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la commune ;
- s'engage à informer Pays de Montbéliard Agglomération du suivi du projet et de toute modification pouvant intervenir dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- s'engage à apposer les logos TEPCV, et Pays de Montbéliard Agglomération sur tous les supports associés au projet et à communiquer sur sa réalisation ;
- engage la commune à se substituer à la défaillance des financeurs.

Fait et délibéré à Bavans, le 08/11/2018
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 08.11.2018
 Publiée le 08.11.2018.....
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire



[Handwritten signature]